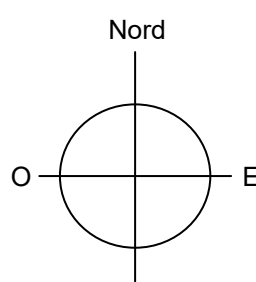
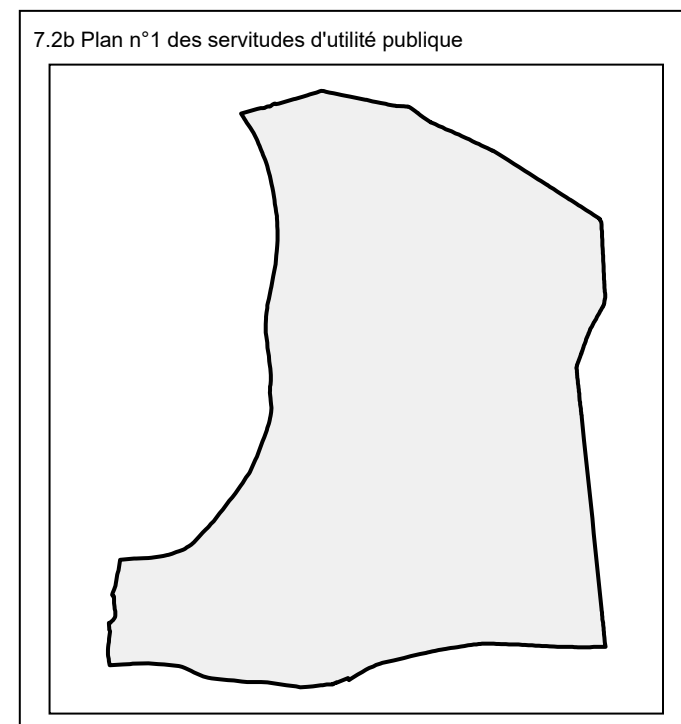


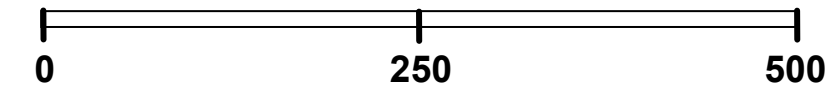
Commune
LE PONTET
 (Département de Vaucluse - 84 130)
Plan Local d'Urbanisme

7.2.b Plan n°1 des servitudes d'utilité publique
Echelle: 1/5 000°



Elaboration du PLU	Prescription	Arrêt	Mise à l'enquête	Approbation
Mise à jour n°1 du PLU	12/04/2012	11/12/2018	31/08/2020	22/03/2021
Mise à jour n°2 du PLU				27/10/2021
Mise à jour n°3 du PLU				17/10/2022
Mise à jour n°4 du PLU				14/12/2023
Mise à jour n°5 du PLU				23/10/2024

Atelier d'Urbanisme Michel LACROZE et Stéphanie VERNIER
 8 place de la Poste - Résidence Saint Marc
 30131 PULJAUT
 atelier@lacroze.fr



Légende

Servitude AC1 de protection des monuments historiques classés ou inscrits

- M.H Classés
 - * Château de Fargues, bâtiment principal
 - * Domaine de Roberty : façades et toiture, salle à manger, salle de bains de la maison de maître
- Périmètre de protection de 500m autour du M.H Classé
- M.H Inscrits et leur périmètre de protection de 500 mètres
 - * Château de Fargues, portail d'entrée
 - * Domaine de Roberty, maison de maître
 - * Usine de Beauport (sur Vedène)
 - * Bâtiments des études de l'ancienne usine de garance (sur Vedène)

Servitude AC2 relative aux sites inscrits et classés

- Site classé de l'ensemble formé par le domaine de Roberty

Servitude I1 relative aux constructions et exploitations de pipeline d'intérêt général

- Pipeline Méditerranée-Rhône
- Bande de servitude

Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz

- DN 100 Antenne Entraigues - Le Pontet
- DN 80 Alimentation CI EURENCO

Servitude I4 relative à l'établissement de canalisations électriques

- Liaisons aériennes 225 kV
 - AVIGNON - LA MOTTE
 - LA MOTTE - ROUGIER
- Liaison aérienne 225 kV - 2 circuits
 - LA MOTTE - ROUGIER
 - AVIGNON - LA MOTTE - COLOMB (63 kV)
- Liaison aérienne 63 kV
 - HELENIERE - LA MOTTE
- Liaison aérienne 63 kV - 2 circuits
 - AVIGNON - ELECTRO-REFRACTAIRE
 - HELENIERES - LA MOTTE
- Liaison aérienne 63 kV - 2 circuits
 - AVIGNON - ELECTRO-REFRACTAIRE
 - AVIGNON - LA MOTTE - COLOMB
- Liaison souterraine 63 kV
 - AVIGNON - VEDENE
- Liaison souterraine 63 kV - 2 circuits
 - AVIGNON - SAINT-VERAN 1 et 2

Servitude Int1 relative au cimetière

- Cimetière du Pontet
- Périmètre de protection de 100 mètres autour du cimetière

Servitude PM1 relative aux plans de prévention des risques naturels prévisibles

- Emprise du PPRI du Rhône sur la commune du Pontet. Se reporter au zonage détaillé et au règlement en pièce 7.2.e

Servitude T1 relative au chemin de fer

- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer la servitude

Servitude PM2 relative aux Installations classées pour la protection de l'environnement

- 1- Site de l'ancienne usine de fabrication d'engrais sur Réalpanier
 - Bâtiment Terre
 - Périmètre 1 : <1 mètre
 - Périmètre 2 : <4 mètres
 - Périmètre 3 : limites de propriété
- 2- Ancien site pétrolier "Rhône"
 - Ancien site pétrolier

Servitude PM3 relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) d'Eurengo

- Emprise du PPRT d'Eurengo sur la commune de Le Pontet. Se reporter au zonage détaillé et au règlement en pièce 7.2.d

Servitude SUP1 prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilés, d'hydrocarbures et de produits chimiques

- Canalisation de transport d'hydrocarbure
- Canalisation de transport de gaz
- Servitude au droit et autour des anciens sites EPP VENTOUX et SPMR

Nota : la représentation graphique des servitudes d'utilité publique est donnée à titre indicative. Pour consulter les documents opposables, se reporter aux plans de chaque gestionnaire dans la liste des servitudes d'utilité publique (pièce 7.2a)

